

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DES EXPERTS-COMPTABLES

LFRANCILIEN

N°109 | JUIN 2021

12 Témoignage

FORMATION ET
NOUVELLES MISSIONS :
LES FACTEURS
CLÉS DE SUCCÈS

18 Découvrir

LA 2^E PROMO
D'INNEST,
C'EST PARTI !

30 Progresser

SERENITEPRO.FR :
ASSURER LA
CONTINUITÉ DE
VOTRE ACTIVITÉ

DOSSIER

Booster — — l'attractivité de notre profession —

UnJobQuiCompte.fr

Experts-Comptables,
Ensemble, conjuguons le futur dès à présent.



La crise sanitaire sans précédent que nous traversons risque fort de causer de graves turbulences dans le tissu économique des PME et TPE que nous accompagnons. Certaines d'entre elles sont dans une extrême fragilité et seuls les dispositifs d'aides et de soutien mis en place par le gouvernement leur permettent de tenir encore. La situation risque de se dégrader fortement dès lors que ces dispositifs arriveront à échéance. Dans ce monde qui bouge vite : **anticiper, accompagner et prévenir sont au centre de nos actions.** C'est dans ce moment où ils en ont le plus besoin que nous devons continuer à travailler ensemble dans un esprit attentif et bienveillant afin d'épauler nos clients et adhérents dans leurs activités. **Les équipes de Terra Gestion restent à vos côtés pour y parvenir.**

PARIS: 33, rue de la Bienfaisance 75008 PARIS • Tél. : 01 42 65 41 64 • contact75@terragestion.com
MELUN: 259, rue Pierre-et-Marie-Curie CS 10088 Vaux-le-Pénil 77007 MELUN cedex • Tél. : 01 64 79 76 00 • contact77@terragestion.com
ÉVRY: 3, avenue du Général-de-Gaulle CS 70328 Lisses 91021 ÉVRY cedex • Tél. : 01 84 18 00 10 • contact91@terragestion.com
AUXERRE: 23 boulevard Davout 89000 AUXERRE • Tél. : 03 86 42 07 07 • contact89@terragestion.com

L'FRANCILIEN

04. Édito

PARTICIPER

07. FLASH BACK
Retour sur deux incontournables succès annuels

09. AGENDA
Les rendez-vous à venir

11. VIE DES COMMISSIONS
Zoom sur la commission Répression de l'exercice illégal

DÉCOUVRIR

12. TÉMOIGNAGE
Formation et nouvelles missions : les facteurs-clés de succès

18. INNEST
La 2^e promo d'INNEST, c'est parti !

SE TRANSFORMER

20. DOSSIER
Booster l'attractivité de notre profession : UnJobQuiCompte.fr

PROGRESSER

28. ACTU JURIDIQUE
Le secret professionnel face à l'administration

30. OUTIL
SerenitePro.fr : assurer la continuité de votre activité

32. TRANSMISSION
Transmission d'entreprise : il y a urgence !

33. INNOVATION
Pourquoi est-il indispensable de rendre nos cabinets agiles ?

S'INSPIRER

34. ASSOCIATION
Association Femmes experts-comptables : agir pour la parité



- › **E.U.R.L.** au capital
de 350 000€
- › **RCS** N° Paris
B417 494 739 APE 741C
- › **ISSN** - N°1287 - 4140
- › **TVA intracommunautaire**
FR 53417494739
- › **Diffusion**
13 000 exemplaires
- › **www.oec-paris.fr**
01 55 04 31 33
50, rue de Londres
75008 Paris
- › **email**
lefrancilien@oec-paris.fr
- › **Directeur de publication**
Laurent Benoudiz
- › **Comité de rédaction**
Aïcha Amejjoud
Laurent Benoudiz
Mickaël Brun
Marion Criel
Amélie Deraedt
Isabelle Faujour
Caroline Helin
Stéphanie Laporte
Marjorie Lohez
Julien Philip
Christine Roca
Virginie Roitman
Anaïs Samba
Jérémy Younes
- › **Conception
graphique & maquette**
Julie Marie
- › **Crédits photos**
iStock
Steven Jimel
- › **Impression**
YD Print
- › **Régie publicitaire**
APAR
01 41 49 02 90

UnJobQuiCompte.fr, le nouvel outil destiné à renforcer l'attractivité de notre profession

Avec le lancement du site **UnJobQuiCompte.fr**, votre conseil régional se dote d'un nouvel outil destiné à renforcer l'attractivité de notre profession en s'adressant aux jeunes bacheliers et futurs bacheliers en recherche d'orientation professionnelle.

Quels sont nos métiers ? Quels sont les nombreux cursus et les passerelles existantes ? Quelles écoles pour devenir collaborateur ou expert-comptable ? Telles sont les questions auxquelles ce site a vocation à répondre.

Tandis que **Bigger.fr** s'adresse aux étudiants déjà en formation dans la filière comptable pour leur permettre de trouver le cabinet libéral et indépendant qui leur correspond, **UnJobQuiCompte.fr** vise à attirer les jeunes en amont dans cette filière. Là encore, cette plateforme n'est que la partie visible d'une action plus large consistant à **impliquer davantage l'institution dans l'attractivité de notre profession** : rencontre avec les écoles publiques et privées, information des conseillers d'orientation, support à notre présence lors des salons d'étudiants, référencement sur les moteurs de recherches...

Jusqu'alors, l'essentiel de ce travail était réalisé par les écoles de comptabilité qui étaient bien seules à porter l'attractivité de la filière auprès des jeunes. L'Ordre prend désormais sa part dans ce travail indispensable pour nos futurs recrutements.

Ce site peut également servir de support aux interventions que de nombreux consœurs et confrères sont parfois amenés à réaliser auprès des classes de seconde, première et terminale dans les écoles de leurs enfants. Nous sommes tous en effet les **ambassadeurs de notre profession** dont nous connaissons les attraits, la richesse et le plaisir que nous avons à l'exercer au quotidien auprès de nos clients.

Avec l'intégration du CFA ACE transformé en **Sup'Expertise Paris**, l'école supérieure de l'expertise comptable, de l'audit et du conseil, nous disposons désormais de moyens concrets pour renforcer l'attractivité de notre profession et réduire la pénurie de vocations qui provoque d'exceptionnelles tensions sur nos recrutements.

“

**Tous ces outils et services
vous seront présentés lors
de nos prochaines Universités d'été
du 7 au 9 septembre.**

”



Tous ces outils et services vous seront présentés lors de nos prochaines **Universités d'été** du 7 au 9 septembre. L'Ordre sera présent dans l'espace exposant avec de nombreux stands proposant de répondre à toutes vos questions en matière régalienne : « **L'Ordre hors les murs** » sera l'occasion d'échanger avec tous les services que délivre l'institution et de rencontrer les 45 collaborateurs qui s'impliquent quotidiennement pour répondre à toutes vos attentes.

Ce grand rendez-vous nous permettra surtout, les mesures sanitaires nous l'autorisant à l'heure actuelle, de nous retrouver enfin dans **une relation d'échange amicale et confraternelle** : vos 36 élus et l'ensemble des collaborateurs de l'Ordre sont tous impatients de renouer avec la convivialité de cet événement !

Après une période fiscale encore difficile pour nous et nos équipes, nous vous souhaitons d'excellentes vacances d'été et vous donnons rendez-vous début septembre au palais des Congrès de la Porte Maillot.

PAR **LAURENT BENOUDIZ**
PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE

@lbenoudiz

Depuis le lundi 14 juin 2021, le 50 rue de Londres réouvre ses portes

Depuis le début de cette crise sanitaire sans précédent, tous les collaborateurs ont été mobilisés, disponibles et à votre écoute pour vous accompagner durant ces longs mois difficiles.

La continuité et l'efficacité des services ont été maintenues grâce au télétravail mis en place dès le 16 mars 2020.

À compter du lundi 14 juin, l'Ordre réouvre ses portes au public dans le respect des règles sanitaires en vigueur, et notamment celle du respect de la jauge de 50% de présence sur site.



Retrouvez la liste des services et coordonnées utiles à l'exercice de vos missions sur le site de l'Ordre www.oec-paris.fr.

Votre partenaire TPE
c'est **PICPUS**



/ Simple

- Des attestations délivrées sous 24 heures même en période fiscale
- Mon e-Picpus, un outil collaboratif pour suivre vos dossiers en direct et traiter les demandes d'information en ligne
- Des réponses rapides et fiables à vos sollicitations
- Un interlocuteur unique pour vos clients BNC, BIC et BA

/ Pro

- Une expertise des thématiques TPE
- Une ligne d'info pour vos questions juridiques et fiscales, animée par des juristes
- Des formations en présentiel, des classes virtuelles, des webinaires et des conférences d'actualité pour vous et vos collaborateurs
- Un contrôle qualité des ECCV réalisé par des experts-comptables

/ À l'écoute

- Une équipe attentive aux problématiques des cabinets
- Des missions réalisées dans le respect de votre relation client
- Une dynamique réseau avec plus de 3 000 cabinets franciliens qui nous font confiance



Cotisation 2021

240 € HT

Micro/Auto-entrepreneurs :
60 € TTC

*Compétence nationale
et multiprofessionnelle*



Nation
Christine DOUARIN
01 53 33 34 55
douarin.christine@cgapicpus.com
36, rue de Picpus
75580 Paris cedex 12



Saint-Maur
Raoul FAGE
01 81 94 54 20
fage.raoul@cgapicpus.com
6, avenue du Gouverneur Général Binger
94100 Saint-Maur-des-Fossés

Découvrez nos services

www.cgapicpus.com



Créés et administrés par des experts-comptables. Président : Daniel Forestier, expert-comptable



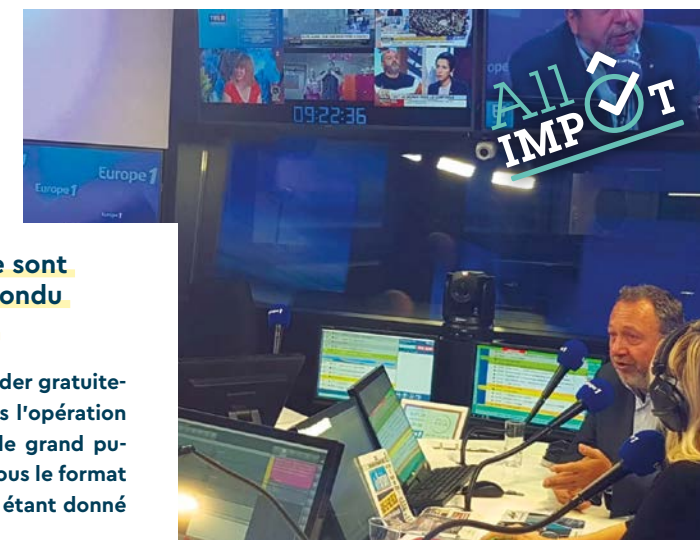
PARTICIPER > FLASH-BACK

Retour sur deux incontournables succès annuels

ALLO IMPÔT, le RDV annuel des contribuables avec les experts-comptables

Cette année encore, les experts-comptables se sont mis au service des Français, la profession a répondu aux questions des particuliers pendant 4 jours.

Depuis plus de 10 ans, l'Ordre francilien se mobilise pour aider gratuitement les contribuables à remplir leur déclaration à travers l'opération Allo Impôt, en faisant ainsi un rendez-vous annuel avec le grand public. Cette année, l'événement s'est déroulé uniquement sous le format des consultations téléphoniques, comme l'année dernière étant donné le contexte sanitaire.



70
BÉNÉVOLES



Près de
10 000
APPELS



4
JOURS DONT
2 NOCTURNES



1
JOURNÉE
SPÉCIALE
SUR EUROPE 1



Plus de
70
RETOMBÉES
PRESSE



L'OPÉRATION MÉMENTO prise d'assaut

En avril dernier, l'Ordre des experts-comptables de Paris a renouvelé son opération en mettant à disposition des memorialistes franciliens – inscrits au DEC de la session de mai – les Mémentos indispensables pour cette épreuve.

Cette opération réalisée en collaboration avec les éditions Francis Lefebvre est toujours un succès, elle permet aux étudiants de bénéficier de toute la documentation nécessaire à la préparation de l'examen. Cette collaboration permet de prêter pendant le temps de l'examen 200 kits des 7 mémentos suivants : comptable, audit, association, fiscal, fusion/acquisition, social et sociétés commerciales.

Cette année encore, l'opération a rencontré un vif succès puisque tous les kits ont été réservés en moins de 48h.

VOUS INSPIRER

dans la *transformation* de votre cabinet

et vous

ACCOMPAGNER

dans vos *missions*

 **SAVOIR**
intègre l'ensemble de
nos gammes documentaires

 **FAIRE-SAVOIR**
regroupe nos solutions
de communication, de sites
internet et de social média

 **SAVOIR-FAIRE**
comprend nos offres logicielles,
outils et services

 **SAVOIR-ETRE**
met en avant nos formations
métiers, soft skills et coaching



FLASHEZ CE CODE AVEC L'APPAREIL PHOTO
DE VOTRE SMARTPHONE POUR DÉMARRER VOTRE EXPÉRIENCE.

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

EDITIONS
LEGISLATIVES

DALLOZ
FORMATION

FRANCIS LEFEBVRE

ELEGIA
FORMATION

CSPDOCENDI

Bärchen

Contactez-nous au 01 41 05 22 22 du lundi au vendredi de 9h à 18h ou sur notre site www.efl.fr

PARTICIPER > AGENDA

Les rendez-vous à venir

Découvrez les événements à venir : entre matinales, conférences ou RDV au 50... L'Ordre organise de nombreuses manifestations pour vous informer sur l'actualité réglementaire, l'évolution de la profession ou les services et outils.

JUILLET

Club Fiscal

Webinaire « Les libéralités en matière fiscale »

JEUDI 1^{ER} JUILLET 2021
> 8h30-10h00

RDV du Social

Webinaire « Accompagnement du client lors du contrôle Urssaf : procédure, chefs de redressement, lettre de mission »

MARDI 6 JUILLET 2021
> 16h00-18h00

RDV au 50

Webinaire comité des Normes

MERCREDI 7 JUILLET 2021
> 17h00-18h30

Club Social

Webinaire « Télétravail : comment le réussir dans l'entreprise ? »

JEUDI 8 JUILLET 2021
> 9h00-10h30

Webinaire développement commercial

MARDI 20 JUILLET 2021
> 17h-18h30

SEPTEMBRE

Club Fiscal

Webinaire « les régimes zonés »

JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021
> 8h30-10h00

Les Universités d'été 2021

DU 7 AU 9 SEPTEMBRE 2021
Palais des Congrès de Paris
Grande conférence : La liberté

RDV au 50

JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021
> 17h-18h30

Club Fiscal

JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021
> 8h30-10h30

RDV du Social

MARDI 28 SEPTEMBRE 2021
> 14h00-15h30
Actualité sociale 2021
Groupe VYV (Infodoc)
> 16h00-18h00
La gestion des absences en paye

OCTOBRE

76^e congrès de l'Ordre des experts-comptables

DU 6 AU 8 OCTOBRE 2021
Au palais 2 l'Atlantique, Bordeaux

Ateliers « Coaching oral du DEC »

Commission Stage

SAMEDI 9 OCTOBRE 2021
> 8h30-13h00

Conférence club DAF

« Mission DAF externalisé : savoir vendre et se vendre »

MARDI 12 OCTOBRE 2021
> 18h00-20h00

Matinale transmission

JEUDI 14 OCTOBRE 2021
> 9h00-10h00

RDV au 50 sur les Normes

JEUDI 14 OCTOBRE 2021
> 17h00-18h30

Club Social Webinaire

MARDI 19 OCTOBRE 2021
> 14h00-15h30

Club Fiscal

JEUDI 21 OCTOBRE 2021
> 08h30-10h30

4^e édition des Universités des Antilles

DU 29 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2021

 Programme et inscriptions
sur oec-paris.fr



Zoom sur la commission Répression de l'exercice illégal

La répression de l'exercice illégal fait partie des missions régaliennes de l'Ordre. Le rôle de la commission est de mettre en œuvre tous les moyens concourant à la lutte contre l'exercice illégal de la profession. Ses actions s'articulent autour de 2 volets : des actions répressives et des actions préventives.

2 000 experts-comptables membres correspondants

ACTIVATEUR
[N]
FRANCE NUM

espace
France
Gestion

compta
online

*Dès septembre retrouvez
« Les rendez-vous de Sanaa », un webinar pour TOUS !*

Un vendredi sur deux, de 13h à 13h30, Sanaa Moussaid donne, en direct, la parole à un expert. Sa mission ? Apporter en 30 minutes des clés concrètes pour mieux comprendre le numérique dans ses diverses applications au service de l'entreprise.

Ils sont déjà venus...

Retrouvez-les sur notre chaîne « YouTube » <https://www.youtube.com/espacefrancegestion>



E-commerce, crypto-actifs, business model... Catherine Titi, Fabrice Heuvrard et Cyril Degrilart ont déjà apporté leur expertise sur ces thèmes. D'autres leur emboîteront le pas dès la rentrée et jusqu'à la fin de l'année.

Et également toute l'actualité fiscale décryptée par Infodoc-experts en visio chaque trimestre.

Contactez-nous ! 01 43 14 40 50 - paris@france-gestion.fr

Outre les services auxquels vous êtes à présent habitués, vous avez accès au meilleur de l'information sur notre site internet www.france-gestion.fr avec nos partenaires :

LesEchosPUBLISHING

Toute l'information économique à travers de nombreuses thématiques (social, fiscal, juridique, métiers...)

Previssima
Tout sur ma protection sociale

Toute l'information, toutes les réponses à vos questions en matière de protection sociale

compta
online

Le portail dédié aux professionnels du Chiffre, média communautaire 100 % digital

A très bientôt sur **www.france-gestion.fr**

FRANCE GESTION pour les artisans, commerçants et professions libérales
50 ter rue de Malte - 75540 Paris Cedex 11 • Tél : 01 43 14 40 50 • mél : paris@france-gestion.fr
7 rue des Chantiers - 78000 Versailles • Tél : 01 39 07 49 00 • mél : versailles@france-gestion.fr
www.france-gestion.fr



MICHEL BOHDANOWICZ,
PRÉSIDENT DE LA
COMMISSION RÉPRES-
SION DE L'EXERCICE
ILLÉGAL DE L'OEC
PARIS-IDF

Cette commission est composée d'experts-comptables, du représentant du commissaire du gouvernement et de deux avocats. Deux permanents de l'Ordre œuvrent avec la cellule de veille et d'enquête de la commission, l'un pour la partie gestion des signalements, de suivi des dossiers et des procédures, et l'autre pour la partie investigations, instructions, et la rédaction des plaintes et relations avec les partenaires institutionnels.

La commission se réunit 5 fois par an et propose au conseil régional des décisions adaptées à chaque cas qui lui est soumis en se prononçant notamment sur les plaintes destinées aux procureurs de la République. Elle reçoit des personnes exerçant illégalement afin de les enjoindre de cesser leur activité délictuelle, elle convoque également des experts-comptables en situation de risque de complicité d'exercice illégal.

Focus sur le site dédié à l'exercice illégal



En 2012, l'Ordre a créé www.compta-illegale.fr, un site Internet dédié aux actions de lutte contre l'exercice illégal.

La plateforme a été étendue à 4 régions partenaires en 2016 et a bénéficié d'une refonte globale en 2020. Cette dernière permet de découvrir des témoignages, de suivre toute l'actualité de la commission Répression de l'exercice illégal ou de faire un signalement.



Contacts :

Pascale Capparos : pcapparos@oec-paris.fr

Jacques Midali : jmidali@oec-paris.fr

Les dernières condamnations obtenues par la commission Répression de l'exercice illégal



**PARIS, 3 MARS 2021,
TRIBUNAL JUDICIAIRE**

Prévenu

- > 2 ans d'emprisonnement avec sursis
- > 10 000 € d'amende délictuelle
- > 5 000 € de dommages-intérêts accordés à l'Ordre

**NANTERRE, 10 FÉVRIER 2021,
TRIBUNAL JUDICIAIRE**

Prévenu

- > 6 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 20 000 € d'amende délictuelle

Société

- > 3 000 € d'amende délictuelle
- > 3 000 € de dommages-intérêts accordés à l'Ordre



Formation et nouvelles missions : les facteurs-clés de succès

Vos instances vous le rappellent à longueur d'année, à grands renforts de conférences, d'emails et de publications : **FORMEZ-VOUS !**

Face à l'automatisation d'un certain nombre de missions, à la loi Pacte, aux évolutions technologiques, la formation serait la seule voie de salut pour se développer. Dont acte. Mais concrètement, par où commencer ? Comment entreprendre une formation quand la charge de travail est déjà colossale ? Et comment ensuite transformer ces nouvelles compétences en nouvelles missions ? Réponse en quatre temps grâce aux témoignages de consœurs et confrères qui ont déjà sauté le pas.

1. AVOIR ENVIE DE NOUVEAUX CHALLENGES

Malgré des parcours et des profils très différents, les quatre professionnels que nous avons interviewés pour cet article avaient tous la même envie : renouer avec le plaisir de leur métier, se recentrer sur ce qui les faisait vraiment vibrer. « Entre l'automatisation des processus et les contraintes administratives de plus en plus lourdes, le métier traditionnel d'expert-comptable a beaucoup perdu de son intérêt, affirme Catherine Meuriot, diplômée de l'Executive Master Evaluation, Financement et Transmission de Dauphine. » L'administration nous laisse peu de marge de manœuvre dans la possibilité d'optimiser les résultats fiscaux des entreprises, le travail de conseil à ce niveau perd de son intérêt. « A contrario, complète Christiane Aurore Rousseau, diplômée du Master de Dauphine elle-aussi, on subit de plus en plus de pression, il y a toujours plus de formulaires à remplir, de délais à respecter ». « J'en avais assez, de courir après le temps, achève Frédéric Calmeau qui a suivi le parcours DAF externalisé, de faire les bilans à la chaîne, de n'avoir jamais assez de temps à consacrer à mes clients. »

Face à ce constat un peu amer donc, surtout après 8 ans d'études, tous ont envisagé la formation comme une évidence : « Pour sortir de cette routine, être de nouveau en mesure d'apporter une valeur ajoutée à mes clients et proposer de nouvelles missions, il fallait que je me spécialise et donc que je me forme, explique Christiane Aurore Rousseau. Suivre l'Executive Master de Dauphine m'a permis de prendre de la hauteur et de faire l'inventaire de toutes les missions que je pourrais proposer. » Frédéric Calmeau, lui, avait déjà commencé à accompagner certains clients sur des missions à haute valeur ajoutée. Suivre le parcours DAF externalisé lui a permis de compléter et d'élargir ses compétences, et l'a conforté dans son idée de développer ce type de missions. » Quant à Anthony Guez, le parcours DAF Externalisé, démarré alors qu'il était encore salarié dans un cabinet, lui a donné confiance pour créer son propre cabinet dédié aux missions de DAF externalisée.

Dès le début de la formation, l'enthousiasme est au rendez-vous. « On apprend beaucoup. La formation nous aide à changer de posture et de discours par rapport au client, à développer une vision beaucoup plus globale, à 360°. C'est intense, mais très stimulant intellectuellement, on en tire une grande fierté », affirme Catherine Meuriot. Même son de cloche pour les participants du parcours DAF externalisé : « on apprend à passer d'une logique comptable à une logique financière. Il faut accepter de se remettre en question, mais c'est très enrichissant. Notre double regard, comptable et financier, nous permet d'avoir plus de répondant face à des banques, des fonds d'investissement, on se sent mieux armé », complète Frédéric Calmeau.

4 témoins - 4 parcours différents pour développer de nouvelles missions

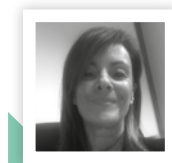
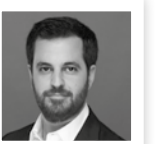


Frédéric Calmeau

Il a fait le choix de vendre son cabinet d'expertise comptable composé de 25 salariés pour se consacrer au développement de nouvelles missions. Après avoir suivi le parcours DAF externalisé en 2019, il a créé le cabinet Sereneasy, spécialisé dans l'accompagnement du dirigeant. Il a également racheté un cabinet spécialisé dans l'audit et l'accompagnement de collectivités.

Anthony Guez

Après avoir suivi le parcours DAF externalisé en 2019, il a créé le cabinet de conseil financier opérationnel et de direction financière externalisée Mindset Finance. Il cherche aujourd'hui à recruter des collaborateurs pour renforcer ses équipes (à bon entendeur...)

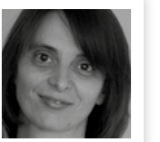


Catherine Meuriot

Directrice de l'agence parisienne du cabinet INELYS (12 collaborateurs à Paris). Diplômée de l'Executive Master Evaluation, Financement et Transmission d'entreprise de Dauphine suivi en 2019-21, avec l'idée de développer, au sein du cabinet INELYS, une nouvelle branche d'activités.

Christiane Aurore Rousseau

À la tête du cabinet Aurore Finance Expertise (3 collaborateurs), elle a été diplômée de l'Executive Master au printemps 2021. Elle a vendu son cabinet pour se concentrer désormais sur les missions à haute valeur ajoutée.





2. LIBÉRER DU TEMPS

Des pauses-déjeuner à réviser, des soirées à travailler sur un cas pratique... : comme on peut l'imaginer, s'engager dans une formation – surtout si elle est certifiante – prend du temps et demande quelques sacrifices. Mais avec un peu d'anticipation et d'organisation, cela reste tout à fait faisable. Comme le souligne Anthony Guez, « les dates des journées de formation sont en général connues dès l'inscription, il est donc possible de les bloquer très tôt dans son agenda ».

Cela peut aussi être le moment de déléguer certaines tâches, de faire monter en compétences vos collaborateurs pour vous soulager et libérer du temps. « Encouragée par la formation, j'ai fait évoluer deux de mes collaboratrices, qui étaient respectivement secrétaire et opératrice de saisie. Elles sont aujourd'hui toutes les deux collaboratrices comptables », raconte Catherine Meuriot.



Développer son savoir-faire, c'est bien, mais encore faut-il, aussi, le faire savoir.



profil LinkedIn le logo d'HEC a bien sûr un effet immédiat pour rassurer les clients ».

« Ce type de formation, complète Catherine Meuriot, on propose des contenus de qualité, dispensés par des enseignants de haut niveau, en prise avec la réalité directe du terrain. Le travail fait avec eux sur les cas pratiques est vraiment fondamental pour intégrer les notions et développer notre savoir-faire, on apprend deux fois plus qu'en lisant un livre ou en assistant à des conférences ». « En plus d'être un excellent pédagogue, s'enthousiasme à son tour Anthony Guez, Patrick Legland, qui pilote et assure une partie des cours du parcours DAF externalisé, est un professionnel aguerri, qui a été confronté aux problématiques dont il traite. Il maîtrise parfaitement son sujet. » D'ailleurs, ajoute-

il, il est aussi très bénéfique de s'engager dans une formation développée spécifiquement pour les experts-comptables : on a tous les mêmes bases et les mêmes compétences à développer, on progresse donc ensemble plus rapidement. »

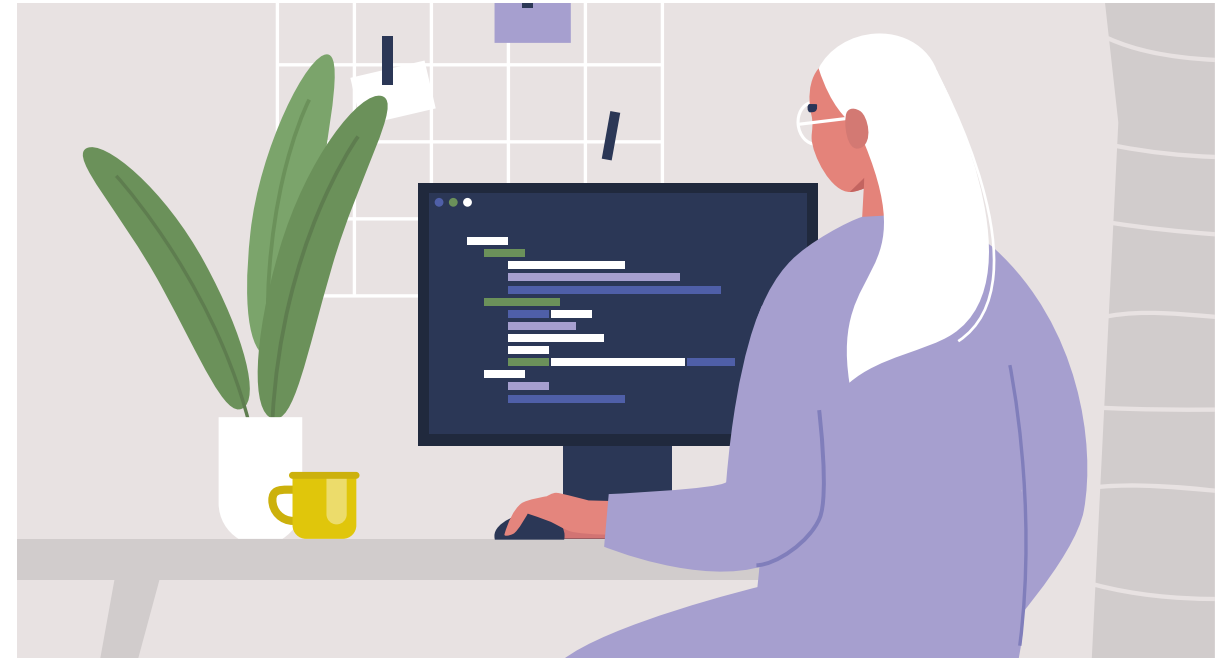
4. COMMUNIQUER

Développer son savoir-faire, c'est bien, mais encore faut-il, aussi, le faire savoir. Il faut donc prendre le temps d'informer ses clients de son nouveau champ de compétences. « C'est d'autant plus important, affirme Anthony Guez, que pour certaines missions de conseil, les clients n'ont pas encore le réflexe expert-comptable : ils ne savent pas que nous pouvons les accompagner sur de la direction financière par exemple ou bien sur des levées de fond. » Les professionnels qui souhaitent développer de nouvelles missions ont donc aussi un travail d'évangélisation à faire, auprès de leurs clients, comme de leurs prospects. « Dès que j'ai créé mon cabinet, il m'a semblé essentiel d'investir dans une stratégie de marketing digital. En plus de mon site Internet, je rédige régulièrement des articles, que je partage ensuite sur LinkedIn ; c'est autant utile pour le référencement naturel que pour faire valoir mon expertise. »

Mais communiquer, c'est aussi cultiver son réseau. « Les confrères et consœurs, les avocats, les notaires... représentent un vivier de prescripteurs important quand on souhaite proposer des missions à haute valeur ajoutée », affirme Christiane Aurore Rousseau. Entretenir des liens, développer l'interprofessionnalité fait donc assurément partie des stratégies gagnantes. Et justement,

3. BIEN CHOISIR SA FORMATION

Quand on souhaite développer de nouvelles missions, bien choisir sa formation peut aussi être décisif. Christiane Aurore Rousseau résume son raisonnement en une phrase : « quitte à engager du temps et de l'énergie pour une formation, c'était essentiel pour moi de choisir une valeur sûre ». C'est aussi le « tampon » d'une grande école qui a décidé Frédéric Calmeau pour le parcours DAF externalisé : « Afficher sur son CV et son



pour cela, les formations sont un atout précieux : « Au sein de notre promotion du Parcours DAF externalisé, nous avons créé un groupe WhatsApp, qui nous permet aussi bien d'échanger sur des sujets techniques, des problématiques auxquelles nous pouvons être confrontés, que de partager des moments conviviaux », explique Anthony Guez. « Partager l'expérience de cette formation, et notamment le challenge des examens finaux, a vraiment créé un lien entre les membres de ma promotion. Nous resterons en contact et nous pourrions demain collaborer sur des missions, ou nous adresser des clients, selon les territoires de compétences de chacun. »

SE FORMER : L'ART DE TRANSFORMER UNE MENACE EN OPPORTUNITÉ

Au final, cela ne fait pas de doute, aucun de nos 4 témoins ne regrette le temps et le budget investi dans sa formation. Il leur fallait de toute façon sortir d'une situation dont ils ne voulaient plus, « reprendre le contrôle » d'une vie professionnelle qu'ils avaient de plus en plus l'impression de subir. Si la motivation intrinsèque est bien sûr un indispensable pré-réquis (pas juste la peur ou l'injonction des institutions), il faut aussi savoir faire des choix courageux, lâcher ce qui est inconfortable mais qu'on connaît bien, pour libérer du temps et développer un nouveau type de missions. Mais le jeu en vaut la chandelle : des missions beaucoup plus intéressantes intellectuellement et un vrai changement de posture

par rapport au client. « En tant que DAF externalisé, je me positionne vraiment comme le partenaire des dirigeants d'entreprise, leur bras droit au service de leur stratégie et de leur développement », explique Anthony Guez. « C'est beaucoup plus valorisant, confirme Catherine Meuriot. On crée une relation de confiance dans la durée. Grâce à la vision d'ensemble que nous avons de l'entreprise, tant au niveau comptable, financier, patrimonial, stratégique, les dirigeants prennent l'habitude de nous consulter à chaque étape importante de la vie de leur entreprise. » Christiane Aurore Rousseau pourra aussi intervenir en tant qu'experte auprès des tribunaux de commerce, par exemple dans le cas de litiges entre associés. « Intervenir de façon ponctuelle sur ce type de missions, comme dans des levées de fonds, des évaluations..., permet de se sentir vraiment utile. »

Cela va sans dire, les missions de conseil à haute valeur ajoutée sont aussi beaucoup plus rentables. C'est aussi ce calcul qui a motivé Anthony Guez quand il a créé son cabinet : « en mission de DAF externalisé, les missions sont récurrentes, ce qui permet d'avoir une rentabilité avec beaucoup moins de clients qu'en mission classique de tenue de comptes. » Comme le résume Frédéric Calmeau, qui a créé un cabinet spécialisé dans l'optimisation du statut des dirigeants, « notre intervention permet souvent aux entreprises d'économiser beaucoup d'argent, nos honoraires semblent donc plus faciles à justifier. »

Des missions plus intéressantes, plus durables, plus rentables... qu'attendez-vous donc pour vous lancer ?

DES FORMATIONS POUR DÉVELOPPER DE NOUVELLES MISSIONS

L'ASFOREF DONNE LA POSSIBILITÉ AUX EXPERTS-COMPTABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES FRANCILIENS D'ÉLARGIR LEUR PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION ET DE FAIRE ÉVOLUER LEURS CABINETS ET LEURS MISSIONS GRÂCE À DES FORMATIONS DE HAUT NIVEAU.

Depuis 2016, l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes proposent des formations diplômantes et certifiantes destinées à la profession comptable francilienne sur tous les secteurs pouvant intéresser les cabinets dans le développement de nouvelles missions. Afin de conserver son attractivité, soutenir sa croissance et garantir un haut niveau de satisfaction, la profession se doit d'engager sa transformation en se préparant à de nouvelles opportunités.

Dès l'automne prochain deux nouveaux parcours certifiants seront proposés en partenariat avec l'Université Paris-Dauphine : « Information extra financière : Reporting, audit et notation » et « Auditer en environnement numérique » Méthodologie et pratique d'audit SI et accompagnement conseil (en cours de conception et de validation).

LES PARCOURS

Parcours certifiant – HEC « Finance pour dirigeants » mission directeur financier externalisée

En partenariat avec HEC, ce parcours certifiant permet de maîtriser les concepts et modes de raisonnement financier, pour prendre des décisions à la lumière d'indicateurs financiers, qui soient cohérentes avec les choix stratégiques et opérationnels de l'entreprise. Il permet également de créer de la valeur financière et de déterminer une politique d'investissement efficace.

Cette formation s'adresse aux experts-comptables, commissaires aux comptes, experts-comptables stagiaires, dirigeants ou collaborateurs expérimentés de cabinet orienté vers des missions de conseil et d'accompagnement (5 à 8 ans d'expérience en cabinet).

Le parcours se déroule en 11 jours, à raison de 2 jours de formation par mois et se termine par 1 journée de soutenance. La formation en présentiel se déroule à HEC Paris Porte de Champerret.

 **PROCHAINE PROMOTION :**
DE MAI À NOVEMBRE 2022.

Parcours diplômant – Dauphine « Executive Master Evaluation, financement et transmission d'entreprises »

En partenariat avec l'Université Paris-Dauphine, ce cursus diplômant s'articule à la fois autour de l'évaluation, du financement, de la transmission d'entreprises, du pilotage de l'entreprise et de la stratégie patrimoniale, en adoptant une approche à la fois financière, fiscale et juridique.

Cette formation s'adresse aux commissaires aux comptes, experts-comptables, experts-comptables stagiaires, collaborateurs de cabinets de commissariat aux comptes et d'expertise comptable, ainsi qu'aux cadres financiers en charge d'évaluation et de transmission (banquiers, consultants).

L'Executive Master se déroule en 40 jours, à raison de 2 à 3 jours de formation par mois. 5 journées sont dispensées en e-Learning, et les 35 jours de formation en présentiel se déroulent dans les locaux de l'université Paris-Dauphine.

 **PROCHAINE PROMOTION :**
DE DÉCEMBRE 2021 À AVRIL 2023.

Parcours certifiant – Université Paris-Dauphine « Information extra-financière : reporting, audit et notation »

En partenariat avec l'Université Paris-Dauphine, ce parcours certifiant permettra aux experts-comptables et aux commissaires aux comptes de développer de nouvelles missions sur un créneau en pleine expansion : conseil et audit RSE.

Cette formation s'adresse aux experts-comptables, commissaires aux comptes, experts-comptables stagiaires, cadres financiers ou aux professionnels justifiant d'une expérience de 5 à 8 ans en cabinet.

Ce parcours certifiant se déroulera sur 8,5 jours, en présentiel dans les locaux de l'université Paris-Dauphine.

 **PREMIÈRE PROMOTION :**
D'OCTOBRE 2021 À FÉVRIER 2022.

Ces formations pointues aux débouchés à forte valeur ajoutée sont dispensées par un corps professoral reconnu et mixte (universitaires et praticiens). Le rythme et le calendrier sont adaptés à la pratique des cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Enfin, chaque promotion permet de nombreux partages d'expérience et des moments conviviaux entre professionnels.

 **Pour toute question sur ces parcours, vous pouvez contacter l'Asforef :**
Marjorie Lohez – mlohez@asforef.com
06 20 22 99 32

ASFOREF
INSTITUT DE FORMATION





LA COMPTABILITÉ, UN MOYEN PLUTÔT QU'UNE FIN POUR VALORISER SON OFFRE

LA PÉRIODE QUE NOUS TRAVERSONS A PROFONDÉMENT TRANSFORMÉ LA RELATION ENTRE LES CABINETS ET LEURS CLIENTS, DONT LES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT N'ONT JAMAIS ÉTÉ AUSSI IMPORTANTS. POURTANT, LE CONSEIL RÉELLEMENT FACTURÉ NE REPRÉSENTE TOUJOURS QUE 10% DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES CABINETS, QUI DOIVENT REDOUBLER D'EFFORT POUR TROUVER DES LEVIERS DE CROISSANCE.

S'adapter aux évolutions récentes du marché

De plus en plus d'entrepreneurs sont à la recherche d'un professionnel polyvalent, réactif et proactif sur les questions comptables au sens large. Sur de nombreux sujets, l'accompagnement par un expert-comptable est souvent vital, par exemple pour calculer et fixer son revenu, anticiper ses échéances fiscales et sociales, définir des stratégies de développement pour investir ou recruter... le tout en assurant la mission comptable traditionnelle.

Contribuer au succès de ses clients avec les bons outils

Les entrepreneurs souhaitent que la technologie leur fasse gagner du temps tout en simplifiant leur quotidien. Sur ces aspects, les solutions collaboratives jouent un rôle clé. Dans le cas de QuickBooks, l'interface intuitive et complète va même plus loin en se plaçant au cœur des flux du client, grâce à des centaines de connecteurs sécurisés : logiciels de caisse, solutions de paiement, comptes bancaires, plateformes e-commerce...

Alimenté en continu par les entrepreneurs, QuickBooks devient ainsi l'outil quotidien du cabinet pour automatiser la comptabilité : collecte, tenue, rapprochements, préparation et pré-révision des comptes, exports FEC vers les outils de production... tout en permettant des restitutions pertinentes et personnalisées !

Générer plus de valeur par la transformation digitale

Comme chaque cabinet est unique, nous croyons que leur potentiel peut être exploité en développant des axes stratégiques précis. C'est pour cela que QuickBooks propose aux cabinets un accompagnement adapté à leurs ambitions, sur différents leviers :

- **Faciliter la transformation digitale** grâce à des formations dédiées.
- **Fidéliser les clients** en développant de nouvelles sources de revenus, notamment via les missions d'accompagnement en gestion.
- **Attirer de nouveaux clients** en valorisant l'offre digitale et via le référencement dans l'annuaire des Experts-Comptables QuickBooks.
- **Améliorer l'attractivité du cabinet** pour recruter de nouveaux collaborateurs, fidéliser les équipes et développer les compétences en interne.

Fiers de compter plus d'un millier d'experts-comptables partenaires, nous renouvelons notre souhait d'être aux côtés de la profession pour relever ensemble les challenges d'aujourd'hui et de demain.

Devenez partenaire QuickBooks :
www.quickbooks.fr/experts-comptables

Rencontrez-nous ou demandez une démonstration :
partenariat-quickbooks@intuit.com – 0805 220 190



INNEST

La 2^e promo d'INNEST, c'est parti !

Après un appel à candidatures au cours du premier trimestre, qui a reçu une trentaine de candidatures, le jury de sélection s'est tenu les 29 et 30 mars pour sélectionner les 4 nouvelles pépites qui seront accélérées tout au long de l'année 2021.

UNE NOUVELLE PROMOTION AVEC DES SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES LES UNES DES AUTRES

e-carry 

E-Carry on est une solution collaborative full web de suivi de la production TVA - bilans - échéances fiscales à destination des cabinets d'expertise comptable. Elle permet d'améliorer l'organisation, le suivi, la transmission des informations et la traçabilité avec les collaborateurs. Une solution qui se démarque par sa simplicité d'utilisation et de configuration.

Greenly

Greenly est une start-up qui développe une application mobile aidant les particuliers et les entreprises à réaliser leur bilan carbone au quotidien et à réduire leurs émissions plus simplement. Cette start-up fait partie de la sélection 100 start-up où investir en 2021 de Challenges et a été élue Fintech de l'année 2020 par France innovation. Son ambition : aider les experts-comptables à se positionner en tant que pionniers sur la question du bilan carbone des entreprises.

 Sesha

Sesha est une solution en ligne qui met l'intelligence artificielle (IA) au service des cabinets d'expertise comptable et de leurs clients. Sesha rédige instantanément des analyses claires et compréhensibles de la situation comptable de chaque client, identifie les points d'attention du dossier et liste automatiquement les pièces manquantes. Sesha rapproche les cabinets de leurs clients en favorisant une plus grande proactivité et un apport d'expertise au quotidien. La start-up est labellisée par le Pôle Finance Innovation et trouve son origine dans la rencontre entre une société spécialisée dans l'analyse des risques pour les acteurs bancaires (Société générale, BNP Paribas, etc.) et son expert-comptable, José Rodriguez, qui a vu le fort potentiel de ces analyses pour son activité.

nüag

Nüag est une start-up offrant une technologie permettant de digitaliser les organes de décisions des entreprises (assemblées générales, comités de direction, etc.) tout en garantissant une sécurité sur l'ensemble du processus : pour un gain de temps et de productivité significatif ! Bien plus qu'un outil de vote ou de visio-conférence, Nüag est une plateforme tout-en-un pensée, conçue et créée pour les assemblées générales et réunions statutaires. Elle permet d'assister à chaque étape : de l'envoi des convocations, des pouvoirs, des relances, des votes, à la visio-conférence, ou la rédaction du PV...

4 START-UPS QUI VONT BÉNÉFICIER DE L'ACCOMPAGNEMENT D'INNEST POUR RENFORCER LEUR PROPOSITION DE VALEUR

Au cours des prochains mois, ces 4 start-ups seront accompagnées sur plusieurs volets afin de vous proposer des solutions toujours plus adaptées à vos besoins.



Les start-ups accéderont à notre communauté de **bêta-testeurs** qui testeront les solutions pour leur permettre d'obtenir des retours sur leur utilisation en conditions réelles, améliorer leurs performances et adapter leur offre aux besoins du marché.



Les start-ups seront accompagnées individuellement par des **mentors experts-comptables** tout au long de leur accélération. Le rôle de ces mentors est de suivre le développement du projet pour s'assurer que le projet continue à offrir des services adaptés à la profession.



Pour vous assurer une **parfaite sécurité d'utilisation**, les start-ups recevront des audits de sécurité informatique (pentests) et un audit RGPD. Vous pourrez donc utiliser les solutions en toute tranquillité.



Pour leur permettre de mieux comprendre le **marché de l'expertise comptable**, les **start-ups seront formées** sur des sujets tels que la structuration du marché et les différents acteurs de place, les stratégies de ventes adaptées, ou encore les spécificités du métier d'expert-comptable.

Le Kick Off des bêta-testeurs du 4 mai

Le 4 mai dernier, les **bêta-testeurs** ont découvert en avant-première les **start-ups retenues** et ont choisi celle(s) qu'ils souhaitaient tester et accompagner tout au long de l'année. Ces tests s'effectueront sur les périodes creuses de l'année, au mois de juin, puis au cours des trois derniers mois de l'année. Ces tests permettront aux start-ups de questionner les **bêta-testeurs** sur l'utilisation de leur solution, mais aussi de les aider à prioriser la roadmap (ou plan d'action) de

leurs futurs développements, valider leur proposition de valeur, définir leurs stratégies de prix, affiner leurs cibles, etc.

 Si vous souhaitez rejoindre la communauté des **bêta-testeurs**, il n'est peut-être pas trop tard. Contactez Thomas Roy (troy@oec-paris.fr), le **Program manager d'Innest**, pour savoir s'il est encore possible de tester votre solution préférée.



Booster — — l'**attractivité** de notre **profession** —

UnJobQuiCompte.fr

Les métiers du chiffre font face à un problème de recrutement chronique depuis quelques années. Le déficit de notoriété de la profession d'expert-comptable est en cause mais pas seulement. Les compétences acquises au sein des formations ne sont plus adaptées à l'évolution des pratiques des cabinets. Comme l'a démontré l'étude menée par le *think tank* Les Moulins, s'ils ne se renouvellent pas, les cabinets risquent de perdre une grande partie de leur chiffre d'affaires, mais également de se séparer de nombre de leurs collaborateurs. Alors comment préparer le « cabinet de demain » à travailler avec les « collaborateurs de demain » ?

L'Ordre développe depuis quelques années déjà de nombreux outils à destination des professionnels. Ces leviers leur permettent d'appréhender les changements à venir, voire de leur mettre le pied à l'étrier. Cependant il est essentiel aujourd'hui d'accompagner le parcours des futurs collaborateurs dès la formation initiale.

Créer des vocations

Si la profession souffre d'une image désuète, il convient de s'attaquer au plus tôt aux idées reçues qui la poursuivent depuis des décennies. Pour cela, il faut pouvoir attirer dès les premiers choix d'orientation, les futurs bacheliers et étudiants qui seront les collaborateurs de demain.

L'Ordre lance dès juin 2021 une nouvelle plateforme permettant de présenter les métiers, les filières de formation et recenser les écoles d'Île-de-France par un label qualité : UnJobQuiCompte.fr. L'objectif est de donner la porte d'entrée à un parcours d'accompagnement allant du bac jusqu'à l'obtention de son diplôme.

Ce site est un moyen de présenter la filière et les métiers du chiffre sous un nouveau jour, celui de la transformation numérique et de ses métiers vers celui du conseil, de la gestion et de l'entrepreneuriat. Les futurs étudiants y découvrent les métiers du conseil, de l'audit, de la direction financière et de la gestion. Pour promouvoir la diversité des profils des métiers du chiffre, des témoignages présenteront prochainement la réalité et le quotidien des professionnels aujourd'hui.

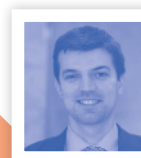
UnJobQuiCompte.fr leur propose un parcours sur les différentes manières d'accéder aux métiers du chiffre à l'aide d'un questionnaire de personnalité. Selon leurs résultats, plusieurs orientations sont possibles. La plateforme indique alors les voies qui s'ouvrent à eux, mais

aussi les filières, les formations permettant d'y accéder, ainsi que les évolutions de carrière possibles, sans oublier les salaires. Ces parcours mettent également en avant les passerelles existant entre chaque spécialité, et favorisant de potentielles réorientations.

Afin de devenir une référence, un annuaire des écoles vient compléter le site afin que les bacheliers et étudiants aient toutes les cartes en main pour leur choix d'orientation.

Un espace est par ailleurs réservé à l'annonce de salons, d'événements ou d'actualités liés à la filière comptable. UnJobQuiCompte.fr est un véritable centre de ressources pour les futurs professionnels du chiffre tout au long de leurs études. Le site se veut devenir une référence pour les jeunes, mais également pour leurs parents et les conseillers d'orientation.

Ce parcours guidé est également un tremplin vers BBigger, accompagnant ainsi les futurs collaborateurs jusqu'à leur entrée dans le monde professionnel.



UGO LOPEZ,
DIRECTEUR DE
SUP'EXPERTISE

Sup'Expertise Paris, l'école supérieure des métiers de l'expertise comptable, de l'audit et du conseil, est le fruit d'un partenariat stratégique entre l'Ordre des experts-comptables de Paris – Île-de-France et l'ACE (CFA historique pour l'expertise comptable – NDLR : ex-ACE). Son offre de formations, structurée autour de ses filières "comptabilité et gestion" et "management et RH", s'appuie sur une expertise reconnue en matière d'alternance, de formation continue, de bilans de compétences et de VAE, et sur sa grande réactivité face aux besoins en compétences nouvelles des cabinets d'expertise comptable.



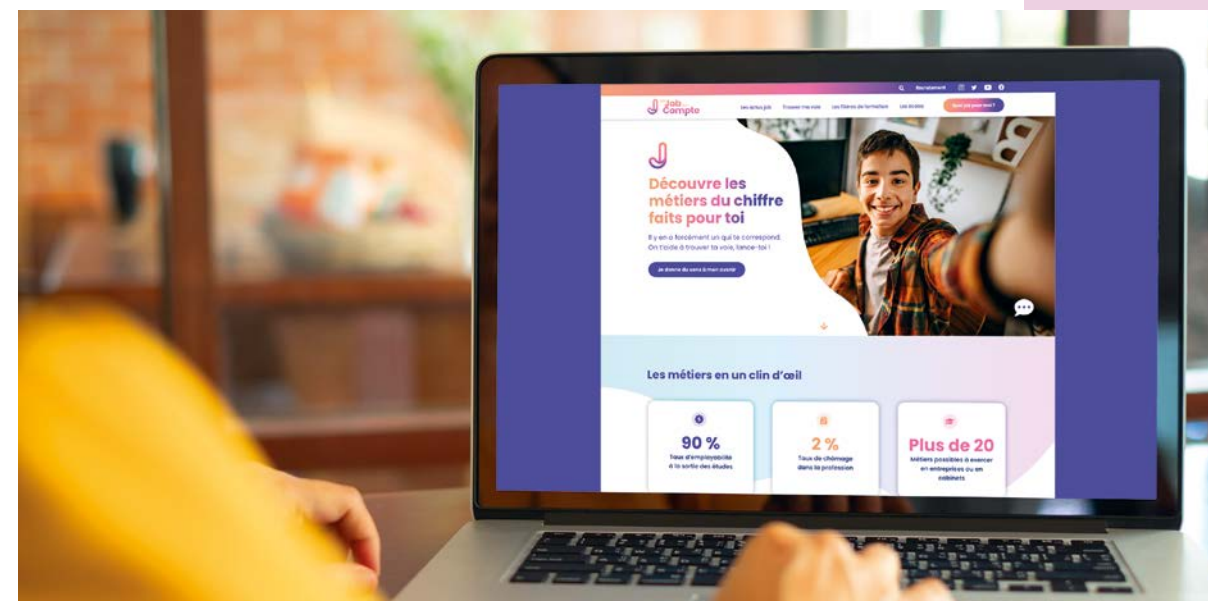
BRUNO OXIBAR,
DIRECTEUR DU MASTER
CCA (COMPTABILITÉ
CONTRÔLE AUDIT)
DE L'UNIVERSITÉ
PARIS-DAUPHINE

Le Master CCA de l'Université Paris-Dauphine bénéficie des avantages du double statut de notre établissement : une université qui offre un adossement fort à la recherche et un grand établissement qui ouvre vers le monde de l'entreprise. Il assure une très forte professionnalisation des étudiants avec plus de 24 mois d'expérience en alternance ou par le biais de stages et de la césure proposés en formation initiale. L'internationalisation de la formation et des expériences professionnelles constitue un atout supplémentaire du master qui offre en outre l'équivalence à 5 UE sur 7 du DSCG.



THIERRY CARLIER,
DIRECTEUR DE L'ENOE

Élue meilleure école de comptabilité et de gestion par le Monde du Chiffre depuis 5 ans, l'ENOE est l'école de référence pour les professionnels. Avec 80 ans d'expérience, l'ENOE propose l'intégralité de la filière de l'expertise comptable mais aussi des diplômes innovants conçus pour répondre aux mutations du monde économique (Bachelor Responsable comptable numérique, Bachelor Data Analyst, Mastère Auditeur Risques et Conformité etc.). Les formations sont proposées en alternance, en initial, ou encore en e-learning (DSCG). Chaque étudiant pourra trouver ainsi la formule qui lui correspond.

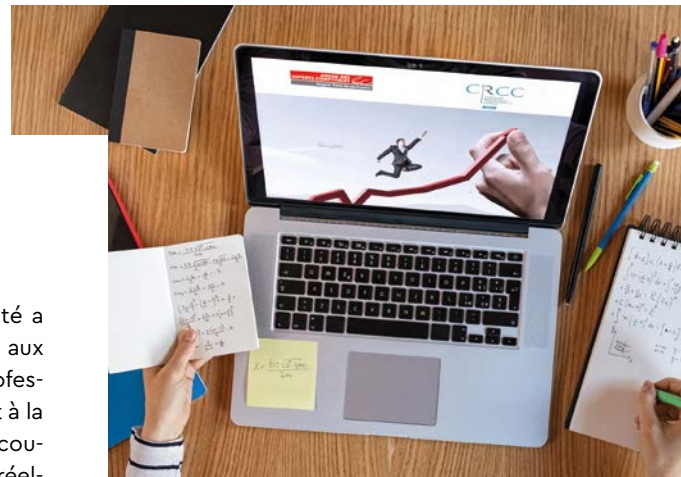


Entretenir le lien avec les étudiants et les jeunes diplômés

Si les étudiants qui intègrent les écoles du chiffre se destinent bien aux métiers de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes, leur parcours professionnel n'est pas toujours tracé. Afin de les accompagner dans leurs choix de carrière, l'Ordre organise des événements pour développer l'intérêt qu'ils pourraient porter aux cabinets.

LA WEBCONFÉRENCE « ATTRACTIVITÉ »

Le 20 mai dernier, la commission Attractivité a organisé une webconférence permettant aux étudiants de découvrir les parcours de professionnels récemment installés. L'objectif était à la fois de leur permettre de se projeter en découvrant par le biais de témoignages ce qu'est réellement la vie d'un expert-comptable en cabinet.



LES ESTIVALES

Dans la droite ligne de la webconférence, l'Ordre sera présent aux Estivales organisées au Beffroi de Montrouge en novembre prochain. Cet événement phare organisé par l'Anecs et le CJEC rassemble le temps d'un congrès les jeunes professionnels de l'audit et de l'expertise : stagiaires, mémorialistes, jeunes diplômés et jeunes inscrits. Une occasion supplémentaire de partager de bonnes pratiques et de développer son réseau autour d'ateliers et de conférences.

LES JOURNÉES DU E-RECRUTEMENT

Anciennement « Soirée du recrutement », les Journées du e-recrutement sont des rendez-vous semestriels et distanciels, permettant aux cabinets de rencontrer leurs futurs collaborateurs. Si le format distanciel a permis de répondre aux contraintes sanitaires récentes, son succès n'en est pas moins indéniable. La flexibilité permise dans l'organisation d'entretiens illimités sur 2 jours a été largement plébiscitée. L'événement perdurera certainement au double format présentiel/distanciel pour satisfaire toutes les modalités de recrutement. La dernière session s'est tenue les 17 et 18 juin dernier via la plateforme Seekube.



Une mise en situation entrepreneuriale pour les futurs professionnels du chiffre

Les 25 et 26 mars derniers, l'Ordre francilien a organisé en partenariat avec la CRCC de Paris son premier Business game, porté par la commission Attractivité du conseil régional.

64 étudiants répartis en 16 équipes de 4 personnes provenant de 8 écoles se sont affrontés lors de ce premier tournoi du genre pour les futurs professionnels du chiffre. Chaque équipe a pris la direction d'une entreprise virtuelle et devait prendre les décisions leur permettant d'être les plus performants. La compétition a été animée par OPTIGEST, un simulateur d'entreprise, animateur du jeu. L'outil donnait aux étudiants des cas pratiques à résoudre, leur demandant de prendre des décisions liées au Management-RH, au Marketing-communication, Audit-gestion- Finance ou encore au Business développement.

Une véritable occasion pour des étudiants en comptabilité de développer des compétences transverses ainsi que leur esprit entrepreneurial. L'enjeu du défi était de faire prendre conscience aux jeunes qu'un expert-comptable est un véritable chef d'entreprise, et que ses missions vont au-delà de la comptabilité. Il est amené à se positionner en tant que gestionnaire et

conseiller en tant qu'associé ou pour le compte de ses clients.

Cet événement aura également été un excellent moyen de développer les relations entre les institutions du monde du chiffre et les écoles.

LES ÉTABLISSEMENTS AYANT PARTICIPÉ AU BUSINESS GAME :

- > CNAM INTEC
- > ACE /Sup'Expertise
- > ESCG
- > Université Paris-Dauphine
- > ESSYM Rambouillet
- > ESSYM Enghien-les-Bains
- > ESSYM Pointoise
- > IGEFI



Les + du Business game

Si ces jeux trouvent bien souvent leur place dans la pédagogie élaborée par les grandes écoles de commerce, ils permettent aux étudiants de :

> Mettre en pratique leurs compétences managériales et d'éprouver les savoir-faire et savoir-être nécessaires à l'exercice des métiers du chiffre.

> Mieux se connaître et apprendre à créer des synergies entre différents caractères et différentes personnalités.

> Les préparer à leur insertion professionnelle et les habituer à travailler collectivement en mode projet comme ils auront à le faire dans le monde professionnel.





C'est au 50 rue de Londres, dans les salles du bâtiment de formation de l'Asforef que cette compétition s'est tenue. Les jeunes ont été accompagnés dans leur prise de décision par des experts-comptables et des commissaires aux comptes ; étaient présents : Caroline Helin, Stéphanie Laporte, Gilles Bösiger, Camille Boivin, Vincent Hamou et Émilie Morio.

À l'issue des deux jours de compétition, c'est l'équipe 14 de l'université Paris-Dauphine qui a remporté le Business

game 2021. On retrouve sur la deuxième marche du podium l'équipe 3 du Cnam suivie de près par l'équipe 1 de l'Essym Rambouillet.

À la suite du succès de cette première édition du Business game l'Ordre souhaite réitérer l'expérience en 2022. Ce challenge pourrait s'étendre au national ou vers d'autres conseils régionaux, et permettre à des centaines d'étudiants provenant de campus situés sur l'ensemble de l'hexagone de participer à une compétition à grande échelle.

Quelques chiffres

2

JOURS DE
COMPÉTITION



8

ÉCOLES
PARTICIPANTES



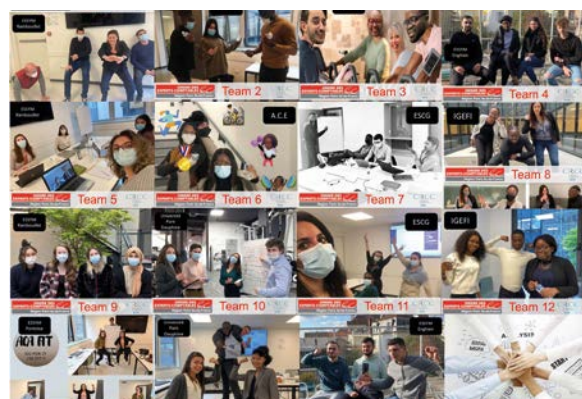
16

ÉQUIPES



64

ÉTUDIANTS



ATTIRER LES FUTURS COLLABORATEURS

Toutes ces actions concourent à un objectif clair et affiché : l'attractivité de la profession ; tant du point de vue de l'image de l'expertise comptable, que de celle du travail en cabinet lui-même.

C'est avec le même objectif de faciliter les contacts entre cabinets et futurs collaborateurs que l'Ordre avait lancé BBigger en 2018. Véritable plateforme de recrutement, le site se veut devenir LA référence en matière d'emploi pour le secteur comptable francilien. Le site Internet permet aux cabinets de créer leurs fiches, et aux candidats de postuler aux annonces en ligne.

L'Ordre s'investit à toutes les étapes du parcours des futurs professionnels du chiffre, se faisant ainsi un relais depuis la formation jusqu'à l'arrivée en cabinet, voire jusqu'à l'installation des jeunes experts-comptables.

**B.
BIGGER**



**Si vous n'avez pas encore créé votre fiche cabinet, il n'est pas trop tard pour vous lancer et rencontrer vos futurs talents !
Rendez-vous sur BBigger.fr**

Accompagner les cabinets et les collaborateurs

Si les missions des cabinets prennent de l'ampleur, il convient d'accompagner les collaborateurs dans cette transformation des pratiques au sein de la profession.

LA FORMATION COMME CLÉ DE VOÛTE

Les impacts du numérique sur les cabinets sont nombreux. Les experts-comptables, mais également les collaborateurs, doivent s'adapter aux nouvelles demandes des clients, gagner en efficacité sur les missions traditionnelles, développer et proposer de nouvelles offres, et changer de posture pour mieux communiquer, vendre et conseiller. Afin de répondre à ces nouvelles demandes et pratiques, la formation continue est définie comme la voie royale pour y parvenir.

L'Asforef propose notamment 4 parcours uniques et innovants adaptés aux différents profils de collaborateurs : les parcours E Coll.



- **ACCOMPAGNER LE CHEF D'ENTREPRISE** dans le pilotage de la TPE
- **LIBÉRER L'ENTREPRISE** de ses tâches administratives (Full service)
- **ÊTRE PLUS PERFORMANT** dans les missions traditionnelles
- **SE PERFECTIONNER** dans l'accompagnement du dirigeant (réservé aux participants du parcours « accompagner le chef d'entreprise dans le pilotage de sa TPE »)

Ces formations permettent de laisser de la place à l'échange, à l'écoute et à la mise en situation. Elles visent à s'ouvrir et repenser le métier de manière à se porter vers l'avenir, et répondre ainsi aux changements initiés par les demandes des clients.

Les premières journées de formation permettent aux participants de prendre la température de leur cabinet et de leurs compétences au-delà de la simple tenue de comptabilité. Les dernières journées sont tournées vers la réflexion, et la découverte de la palette des missions d'accompagnement qui est en réalité très large. Les cabinets ont des possibilités de développement importantes. La formation est une vraie clé pour prendre conscience que l'on peut être force de proposition, créer et suggérer des nouvelles missions, valoriser un nouveau savoir-faire et le transformer en chiffre d'affaires pour son cabinet.



Le secret professionnel face à l'administration

Les professionnels de l'expertise comptable sont soumis au secret professionnel selon les dispositions de l'article 21 de l'Ordonnance de 1945. Si ce grand principe est l'attribut d'une profession responsable, son application dans le cadre des relations avec les pouvoirs publics n'est pas toujours aisée. Rappel des grands principes.

LE PRINCIPE : UN SECRET PROFESSIONNEL ABSOLU

Aux termes de l'article 21 de l'ordonnance de 1945, l'expert-comptable est tenu au secret professionnel, sous peine d'une sanction pénale prévue par l'article 226-13 du Code pénal.

Ce secret recouvre les confidences reçues ainsi que les informations déduites à l'occasion ou en raison de l'exercice de la profession, sans qu'il puisse s'agir d'informations publiques qui, elles, ne sont pas couvertes par le secret professionnel.

Ce secret professionnel est absolu, rien ne peut en délier l'expert-comptable, pas même l'autorisation de son client. Ce caractère absolu favorise le climat de confiance indispensable à l'accomplissement de la mission.

Seule une disposition légale spéciale peut faire échec au caractère absolu du secret professionnel. En effet, l'article 226-14 du Code pénal dispose que : « l'article 226-13 n'est pas applicable dans les cas où la loi impose ou autorise la révélation du secret ».

DROIT DE COMMUNICATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE

Le droit de communication peut être exercé par les agents des finances publiques et par les agents chargés du recouvrement de l'impôt. Ces agents ont le droit d'obtenir communication de documents détenus par certaines personnes ou organismes, afin d'effectuer

le contrôle des déclarations souscrites par les contribuables.

Réglementé par l'article L 81 du livre des procédures fiscales (LPF), ce droit permet à l'administration, pour l'établissement de l'assiette, le contrôle et le recouvrement de l'impôt, de demander à un tiers des renseignements et de prendre connaissance de certains documents qui se rapportent à l'activité professionnelle de la personne auprès de laquelle ce droit est exercé.

Lorsque l'administration fiscale exerce son droit de communication, l'expert-comptable doit se limiter à ce qui peut être requis. L'article L 86 du LPF précise que le droit de communication « ne porte que sur l'identité du client, le montant, la date et la forme du versement ainsi que les pièces annexes de ce versement ».

Dans ce cadre, le professionnel doit refuser toute demande d'élargir à d'autres renseignements et en particulier à ceux relevant du secret professionnel. Dès lors, l'administration fiscale ne peut par exemple demander la liste des clients du client de l'expert-comptable, celle-ci n'étant pas prévue dans le cadre du droit de communication de l'art L 86 du LPF.

Même si elle a souvent tendance à faire une interprétation large de la notion de « pièces annexes au versement », l'administration fiscale ne peut demander la communication du grand livre d'un client. Le grand livre est un document comptable établi postérieurement aux versements, qui retrace et traduit l'ensemble de ces versements. De ce fait, il ne s'agit pas d'une pièce annexe au versement. La demande de l'administration

¹ Le bulletin officiel des finances publiques BOI-CF-COM-10-40, paragraphe 110, précise « Par pièces annexes au versement, il faut entendre les documents comptables établis à l'occasion du versement des sommes visées au paragraphe précédent et les documents de toute nature pouvant justifier le montant des travaux effectués ou des dépenses totales exposées par un contribuable tels que devis, mémoires ou factures ».



fiscale n'entre donc pas dans le cadre de l'article L 86 du LPF.

De la même manière, un cabinet d'expertise comptable qui établit les bulletins de salaires d'un client dans le cadre d'une mission sociale ne doit pas faire droit à la demande de l'administration fiscale lui réclamant les bulletins de salaire d'une employée de ce client.

En revanche, la Cour de cassation considère que l'administration fiscale est autorisée à effectuer des saisies au sein d'un cabinet comptable qui a pour client une société suspectée de fraude, dès lors qu'il existe des indices permettant de présumer qu'il détient des documents – même couverts par le secret professionnel – relatifs à la fraude suspectée.

En effet, la Haute Juridiction estime que l'autorisation de visite et saisies des documents de la personne soupçonnée de fraude permet aussi « d'appréhender des documents comptables auprès de personnes, même soumises au secret professionnel comme les experts-comptables, pouvant être en relation d'affaires avec elle, y compris des pièces pour partie utiles à la preuve des agissements présumés ».

Notons enfin que l'administration fiscale peut dans certains cas utiliser la lettre de mission conclue entre l'expert-comptable et son client. Si le document ne contient aucune information relative à la société et donc aucune information à caractère confidentiel, le secret professionnel peut être levé.

DROIT DE COMMUNICATION DE L'URSSAF

L'article L 114-19 du Code de la sécurité sociale crée un droit de communication pour les agents de l'Urssaf, qui ont les mêmes prérogatives que les agents de l'administration fiscale. Ce droit de communication s'exerce donc dans les mêmes conditions prévues à l'article L 86 du LPF.

En principe, les agents Urssaf ne peuvent exercer leur droit de communication qu'après avoir sollicité préalablement la personne concernée. Néanmoins, en cas de suspicion de fraude, ils peuvent solliciter directement l'expert-comptable en lui demandant de ne pas prévenir son client.

Le droit de communication consacré au profit de l'Urssaf doit être limité à ce qui est strictement nécessaire. Ainsi, l'expert-comptable doit veiller à ne transmettre que les renseignements demandés sur l'identité de son interlocuteur et sur les modes d'échanges. Il ne doit communiquer ni documents comptables, ni notes ou correspondances, sous peine de violer le secret professionnel.

On le rappelle, le droit de communication de l'Urssaf ne peut porter que sur l'identité du client, les sommes versées par le client à l'expert-comptable et les documents en lien avec ces versements (devis, facture, etc.). Aucun autre document ne peut être demandé à l'expert-comptable dans le cadre de ce droit de communication.

Ainsi, l'Urssaf ne peut solliciter un expert-comptable dans le cadre d'une procédure de contrôle pour travail dissimulé, afin d'obtenir le grand livre général de son client. En effet, les informations contenues dans un grand livre comptable, quelles qu'elles soient, ne constituent pas des pièces annexes aux versements car l'établissement de ce document est nécessairement postérieur à la constitution des pièces justificatives qu'il ne contribue qu'à traduire en langage comptable.

De ce point de vue, la demande de l'Urssaf n'entre pas dans le cadre de l'article L 86 du LPF et l'expert-comptable peut donc lui opposer son secret professionnel.

Si vous avez des questions quant au secret professionnel, vous pouvez contacter l'Ordre francilien à l'adresse deontologie@oec-paris.fr

SerenitePro.fr : assurer la continuité de votre activité

Le coronavirus nous rappelle chaque jour à quel point nos vies peuvent basculer du jour au lendemain. Et aussi l'importance d'anticiper pour protéger les siens en cas d'incapacité, de maladie ou de décès. Pour vous encourager à sécuriser votre cabinet, vos institutions ont signé un partenariat avec une plateforme en ligne.

Transmettre rapidement en toute confidentialité les informations essentielles de son entreprise

Mis à disposition des professionnels du chiffre en juillet 2021, SerenitePro.fr (déclinaison de MesVolontés.net dédiée aux professionnels du chiffre) est un site web sécurisé, qui vous permet de rassembler de façon confidentielle et dématérialisée toutes les informations essentielles, qui devront être transmises à vos proches en cas d'incapacité temporaire ou de décès. Dernières volontés, codes confidentiels, directives anticipées, messages personnels, informations financières... : **SerenitePro.fr fonctionne comme un coffre-fort numérique, qui réunit en un point toutes vos informations d'ordre personnel et professionnel.**

Ces informations ne sont accessibles par personne d'autre que vous, jusqu'au moment où elles devront être divulguées aux personnes que vous avez désignées en tant que tiers de confiance.

La plateforme vous garantit la transmission d'information aux personnes que vous aurez mandatées, proches, collaborateurs ou associés. Si vous les avez prévenus, ces derniers disposeront d'un code permettant d'accéder à vos informations confidentielles le moment venu, sur présentation d'un certificat d'incapacité ou de décès. Le cas échéant, si vous ne répondez plus, la plateforme contactera vos personnes de confiance.

Sécuriser gratuitement la continuité de votre activité

En tant que chef d'entreprise, il est encore plus indispensable de prendre ses dispositions pour assurer la continuité de son activité en cas d'incapacité ou de décès. C'est tout l'intérêt notamment du mandat de protection future et du mandat à effet posthume (voir page suivante). En complément, afin de faciliter vos démarches, votre Ordre régional et la CRCC de Paris ont noué avec SerenitePro **un partenariat, qui vous permet de bénéficier gratuitement de la partie professionnelle de la plateforme.**

Dès aujourd'hui, vous pouvez créer gratuitement votre espace personnel, renseigner les informations clés pour le bon fonctionnement de votre cabinet – codes d'accès à des services en ligne (Urssaf, impôts, réseaux sociaux...), contacts professionnels (banque, fournisseurs...), existence d'un mandat de protection future et/ou de protection posthume, instructions de gestion courante, ou encore relatives à vos clients, vos prestataires ou vos fournisseurs... – et désigner les tiers de confiance à qui ces informations seront transmises en cas d'urgence. Vous pouvez à tout moment modifier vos données, changer vos volontés ou les compléter, aussi souvent que vous le souhaitez, sans contrainte, ni coût additionnel.

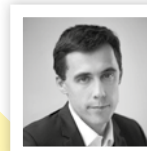
Il vous appartient de compléter ce service gratuit en souscrivant un abonnement pour enregistrer également vos informations personnelles, si vous le souhaitez. Lors de votre inscription, votre numéro d'identification à l'Ordre vous sera demandé.



Retrouvez l'ensemble du dispositif sur :
www.SerenitePro.fr
Pour plus d'informations,
contactez Valérie Pons : vpons@oec-paris.fr

FOCUS SUR LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE ET LE MANDAT POSTHUME, DEUX OUTILS À CONNAÎTRE POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ D'UNE ENTREPRISE EN CAS D'INCAPACITÉ OU DE DÉCÈS

Le mandat de protection future, pour anticiper les conséquences de son invalidité



SYLVAIN
GUILLAUD-BATAILLE,
NOTAIRE

Le mandat de protection future est un outil qui permet d'anticiper de son vivant les conséquences de son « invalidité », c'est-à-dire une situation dans laquelle une personne ne serait plus en mesure de pourvoir seule à ses intérêts, soit pour des raisons physiques, soit pour des raisons mentales.

Ce mandat peut être établi par acte sous seing privé ou par acte notarié ; en cas d'acte sous seing privé, les pouvoirs du mandataire sont très limités de sorte que la forme notariée est à privilégier.

Ce mandat consiste à désigner par avance un ou plusieurs mandataires chargés de la protection de sa personne et/ou de la gestion de son patrimoine privé ou professionnel. Il prend effet dès lors qu'un médecin déclare l'incapacité du mandant et cesse au décès de celui-ci.

Le mandat de protection future est particulièrement adapté aux chefs d'entreprise et à la gestion du patrimoine professionnel. En effet, si pour le patrimoine privé, les dispositifs légaux de tutelle ou de curatelle (qui font appel le plus souvent au conjoint ou aux enfants) suffisent généralement, il est souvent plus prudent, pour la gestion du patrimoine professionnel, de choisir soi-même des mandataires plus à même d'assurer la continuité de l'activité (un associé ou un proche collaborateur par exemple).

Une fois que le mandat est activé, le ou les mandataires prennent en charge les missions qui leur sont confiées. Ils sont alors tenus de déposer chaque année au notaire auprès de qui le mandat a été déposé un rapport d'activité. Le notaire a en effet un devoir d'alerte et doit saisir le juge s'il constate que les intérêts du chef d'entreprise ne sont pas respectés. Le juge pourra alors décider d'ouvrir une tutelle.

Il faut bien avoir en tête que pour être parfaitement opérationnel et garantir la continuité d'une entreprise, le mandat de protection future doit être complété de modifications statutaires, qui permettront de rendre

cohérentes les dispositions du mandat avec le fonctionnement quotidien d'une entreprise et par exemple de désigner très concrètement le président de substitution.

Le mandat à effet posthume, pour anticiper la succession de son entreprise en cas de décès

Le mandat à effet posthume quant à lui consiste à conférer à un (ou des) tiers de confiance des pouvoirs de gestion de tout ou partie des actifs dépendant d'une succession, pendant une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans. Par rapport aux dispositions légales du testament, la rédaction d'un mandat à effet posthume se justifie au regard du statut des héritiers (enfant mineur ou souffrant d'un handicap, mésentente entre héritiers) ou bien de la nature du patrimoine (notamment, une entreprise nécessitant des compétences professionnelles spécialisées).

Il doit faire l'objet d'un acte notarié. En fin de mandat, le mandataire rend compte aux héritiers des actes de gestion qu'il a accomplis.



AURÉLIE DROUVIN,
CO-CRÉATRICE
DE MESVOLONTÉS.NET

“ **Lors du premier confinement, j'ai demandé à mon mari entrepreneur, s'il y avait des choses à faire pour son entreprise, quelles étaient les personnes à contacter s'il venait à être hospitalisé. Nous avons alors pensé que les informations devaient être libérées non seulement en cas de décès mais aussi d'incapacité. C'est en partant de ce cas pratique que nous avons développé Mes Volontés. Nous avions constaté un manque au niveau de la transmission d'informations lors d'un décès. Des informations essentielles de nos jours, comme des codes d'accès, n'étaient absolument pas transmis, pouvant mener à des situations très compliquées.** ”

Transmission d'entreprise : il y a urgence !

Avant l'arrivée de la pandémie, la transmission d'entreprise était déjà un enjeu très fort pour l'économie et l'emploi. À l'horizon 2021, près du quart des patrons de PME auront plus de 60 ans et 30% seront âgés de plus de 55 ans. Comment faire face à l'urgence de la transmission ?

Un enjeu fort pour la région Île-de-France

Selon une étude du CROCIS, rien qu'en Île-de-France, 103 000 entreprises employant au moins un salarié ont à leur tête un dirigeant âgé de 55 ans ou plus, qui sera donc concerné par la transmission ou la cession de son entreprise à moyen ou long terme. Faute de trouver un repreneur, ces entreprises pourraient s'éteindre. Le défi est majeur puisque 684 000 salariés travaillent pour elles ! Durant les dix prochaines années, ce sont donc 684 000 emplois qui sont potentiellement menacés de disparaître si ces entreprises ne sont pas reprises. À cela s'ajoutent 273 000 entreprises sans salariés, elles aussi concernées par la cessation d'activité de leur dirigeant d'ici une dizaine d'années.

Ces tendances vont malheureusement s'accroître... La crise économique engendrée par la Covid-19 devrait avoir un effet « déclencheur » auprès de certains chefs d'entreprise qui sont en phase de transmission. Elle va accélérer des projets de cession de certains dirigeants qui souhaitent se désengager du risque entrepreneurial. Cette situation aura aussi pour conséquence de concrétiser des désirs de reprise par des cadres et surtout de favoriser les rapprochements et la croissance externe de PME, ETI et de groupes en recherche d'opportunités.

Des dispositifs d'aides et de mises en relation

Afin de permettre à ces entreprises de poursuivre leurs activités et de préserver leurs emplois, des dispositifs d'aides et de mises en relation entre dirigeants-cédants et repreneurs potentiels existent. Les pouvoirs publics mais aussi l'ensemble des acteurs locaux, dont la CCI Paris Île-de-France, se mobilisent depuis plusieurs années pour sensibiliser les chefs d'entreprise à cet enjeu et les accompagner dans leur projet de transmission et de croissance externe.

Avec le soutien de la région Île-de-France, les conseillers de la CCI Paris Île-de-France proposent d'accompagner les dirigeants de PME franciliennes qui envisagent une opération de croissance externe en 2021 à travers un programme spécifique.

En collaboration avec le cabinet d'expertise comptable conseil du dirigeant, cet accompagnement est proposé à titre gracieux aux dirigeants ayant des projets de développement. Il comprend un diagnostic de croissance externe (information sur le processus, réflexion autour de la stratégie de croissance, mise en relation avec l'écosystème).

Découvrir l'offre Reprise Transmission de la CCI Paris Île-de-France

Pour en savoir plus sur ce programme spécifique, contactez Sophie Pécot-Owadenko, conseillère CCI Paris Île-de-France au 07 61 45 79 17 ou sowadenko@cci-paris-idf.fr

Zoom sur Transfair

CETTE ANNÉE TRANSFAIR SE TIENDRA DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE.

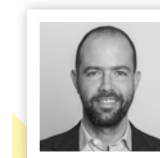
L'événement incontournable de la transmission d'entreprise sera tourné vers l'accompagnement des dirigeants d'entreprise à l'ère post-Covid. Organisé au double format présentiel/distanciel, Transfair sera cette année encore le rendez-vous à ne pas manquer pour se développer, s'informer et favoriser les rencontres.

Au programme : Matinales, MasterClasses virtuelles, parcours de formation délivrés par la CCI Paris IDF, sans oublier la journée de salon en présentiel le 30 novembre 2021.

Suivez les actualités Transfair par emailing et sur le site oec-paris.fr

Pourquoi est-il indispensable de rendre nos cabinets agiles ?

79 %* des experts-comptables français se déclarent confiants ou très confiants dans l'avenir de leur cabinet : nous sommes certes bousculés par de nouveaux entrants plus agiles, mais tout aussi engagés à nous réinventer. Comment ? En définissant une stratégie claire basée sur les nouvelles pratiques autant que sur nos acquis.



GUILLAUME PROUST, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE ET PRÉSIDENT DE LA COMMISSION INNOVATION

Parce que la concurrence est une opportunité

Les acteurs *fintech* et *comptatech* sont une menace pour les professionnels du chiffre que nous sommes, mais aussi une opportunité de mettre en valeur nos atouts. Nous devons nous inspirer de la manière dont ces « nouveaux entrants » sur nos marchés proposent de nouvelles pratiques et de nouveaux services à des

entreprises qui ont elles-mêmes de nouveaux usages et donc de nouveaux besoins. **Il s'agit d'ajouter cette agilité et cette innovation à ce qui fait déjà notre force : la technicité et la proximité avec nos clients.**

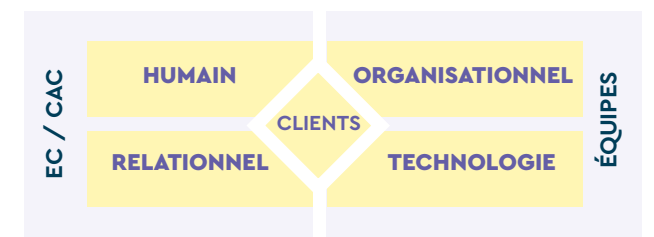
Parce que c'est l'occasion de repenser la raison d'être du cabinet

Nous sommes plus de 63 %* à scanner les factures d'achats via une application mobile et plus de 48 %* à utiliser la révision assistée par ordinateur. Mais **l'enjeu n'est pas tant la technologie que l'ambition qui l'anime** : c'est parce qu'on a décidé de développer une activité de conseil aux start-ups que l'on va par exemple s'intéresser aux solutions de datavisualisation¹ et de dataécriture², et que ces outils vont s'imbriquer logiquement avec les autres chantiers – optimiser notre organisation pour développer le travail en mode collaboratif, recruter des profils hybrides, développer les « *soft skills* » de nos collaborateurs, etc.

En effet, le choix d'une ou plusieurs technologies doit répondre à des questions stratégiques : qui sont mes clients cibles ? Quelle vision pour mon cabinet ? Où réside ma singularité ? De quoi a besoin ma clientèle ? La transformation de nos cabinets et de nos missions se déploie alors sur l'association gagnante de **quatre**

pilliers : l'humain (*soft skills* nécessaires), **l'organisation** (démarche et outils collaboratifs...), **le relationnel** (notoriété, visibilité et attractivité du cabinet, notamment sur les réseaux sociaux, veille, partenariats...) **et, enfin, la technologie** (utilisation des briques technologiques au service de la stratégie du cabinet).

RENDEZ AGILES VOS CABINETS PAR L'INNOVATION : LES 4 PILIERS DE VALEUR



Parce que l'expert-comptable doit être aux avant-postes de la transformation

Ne l'oublions pas, l'expert-comptable est lui-même un entrepreneur ! En tant que dirigeants, nous savons combien l'accès à des indicateurs financiers et opérationnels en temps réel rassure, combien la data est précieuse pour piloter l'activité. Il est logique que nos clients soient sensibles à ces sujets ; et il est indispensable que nous anticipions leurs besoins et soyons en mesure d'y répondre, comment être « *aware* » ! (politique intense de veille pour mieux anticiper les changements).

* Source : étude Quels métiers demain ? (septembre 2020) du *think tank* Les Moulins auprès des experts-comptables français.

¹ Permet de visualiser les données comptables ou autres sous la forme de représentations graphiques, par exemple grâce à des outils comme Power BI

² Permet par exemple l'écriture automatique de commentaires des données visualisées (pour des reportings mensuels, des tableaux de bord hebdomadaires...)

Association Femmes experts-comptables : agir pour la parité

Renforcer l'attractivité du métier, contribuer à la féminisation de la profession, œuvrer pour la parité dans les entreprises, telles sont les raisons d'être de l'association Femmes experts-comptables.

L'association Femmes experts-comptables est née il y a 10 ans avec la loi Copé Zimmermann qui instaure des quotas pour la féminisation des conseils d'administration des grandes entreprises. L'objectif était double : accompagner le déploiement de la loi et former des consœurs désireuses d'intégrer les conseils en qualité d'administratrice. Depuis 2017, le champ d'actions a été élargi afin de renforcer l'attractivité du métier auprès des jeunes et de contribuer à la féminisation de la profession. Aujourd'hui l'association œuvre pour une profession plus moderne, plus inclusive ; et pour promouvoir la parité auprès des entreprises. Elle contribue à l'image d'une profession engagée, qui prend peu à peu sa place dans l'accompagnement des entreprises sur leurs enjeux de responsabilité sociale.

Agir pour la féminisation de la profession comptable

La profession comptable fait face à une population salariée très féminine d'une part (plus de 66%) et des experts-comptables majoritairement masculins d'autre part. Sur 21 417 experts-comptables inscrits au Tableau en mars 2021, 28,53% sont des femmes. Les femmes stagiaires représentent 46,86% : il est impératif de les garder, c'est un double enjeu.

Un enjeu sociétal. Diversité, mixité, égalité professionnelle, parité, sont aujourd'hui des facteurs de compétitivité et d'attractivité. Les cabinets n'y échappent pas d'autant qu'ils ont un devoir d'exemplarité vis-à-vis de leurs entreprises clientes. **Un enjeu économique.** La performance n'est plus seulement financière. La mixité est un atout majeur de performance, homme et femme apportant un regard différent, complémentaire.

L'association Femmes experts-comptables (1 500 adhérentes/26 délégations régionales), à travers son offre



de services, propose aux femmes de la profession de valoriser leur savoir-être, leur leadership, de gommer les freins « invisibles » que l'on peut se mettre parfois soi-même, de se former pour accéder à de plus hautes responsabilités. L'association s'attèle également à valoriser les actifs féminins reconnus par la société (écoute, empathie, compétences comportementales, *soft skills*) pour faire évoluer le management des cabinets ; et à accompagner les jeunes femmes stagiaires face à leurs inquiétudes en matière d'équilibre de vie privée/vie professionnelle.

Être force de propositions pour faire progresser la parité

Si la loi Copé Zimmermann a changé la donne et que la France est désormais la meilleure élève au niveau européen, le ruissellement n'a pas eu lieu : on compte aujourd'hui 24% de femmes dans les conseils d'administration si l'on considère l'ensemble des entreprises concernées. La profession a un rôle à jouer pour que les ETI et les PME appliquent ces textes et évitent de lourdes sanctions. L'association a fait des propositions concrètes en ce sens : instaurer une obligation déclarative à deux niveaux au RCNS ; créer un indice de parité dans la gouvernance ; instituer un contrôle par les greffes de tribunaux de commerce.



Pour plus d'informations :

<http://www.femmes-experts-comptables.com/>

L'accompagnement par un expert de vos téléservices

Le conseiller informatique services vous accompagne dans le démarrage et le quotidien de vos téléservices sur net-entreprises.fr.

FACILITEZ VOTRE GESTION DU SOCIAL, les démarches fréquentes sont à portée de clic.



SIGNALEMENT DSN

Le signalement remplace la saisie de l'attestation de salaire et divise par deux le taux d'anomalies liées à la saisie des éléments de salaires.



DAT EN LIGNE

Déclarez en ligne les accidents du travail et de trajet de vos salariés et clients.



COMPTE AT/MP

Suivez vos taux de cotisation AT/MP notifiés, le détail de leur calcul et faites le point sur vos sinistres récemment reconnus. Inscrivez-vous et activez le service sur net-entreprises.fr.



RÉGLEMENTATION

Qu'il s'agisse de la maladie ou des risques professionnels, retrouvez toutes les actualités utiles aux entreprises sur ameli.fr.



Inscrivez-vous rapidement

09/09/2021 → <https://urlr.me/vYdZ2>

21/09/2021 → <https://urlr.me/RsJzp>

Accès gratuit / places limitées

WEBINAIRES EXPERTS-COMPTABLES

L'objectif des Caisses Primaires d'Assurance Maladie d'Île-de-France et de la CRAMIF est d'échanger sur les thématiques qui vous concernent.

L'actualité employeurs de l'Assurance Maladie en Île-de-France vous intéresse ?

Faites-le nous savoir en nous écrivant à :

news.employeurs.cpam-yvelines@assurance-maladie.fr

Numéros utiles

Contact employeurs CPAM

3679 Service gratuit * prix appel

Assistance Net-entreprises

0 820 000 516 Service 0,05 €/appel * prix appel

Hotline DSN

0 811 376 376 Service 0,05 €/appel * prix appel

B. BIGGER

C'EST QUOI ?

Le site de recrutement
de la profession du chiffre
en Île-de-France

Une véritable vitrine
pour les cabinets

Faire le choix BBigger c'est

- Bénéficier d'une visibilité gratuite auprès d'un public jeune en recherche active
- Publier des offres d'emplois et recevoir les CV des candidats directement par mail
- Recruter pour un stage, de l'alternance ou un CDI
- Mettre en avant ses atouts pour séduire les talents de demain

500 cabinets ont déjà fait le choix BBigger !

Simple rapide et efficace, environ **2 000 candidatures** ont été envoyées en 1 an

*Un stagiaire, un alternant, un collaborateur ?
BBigger c'est incontestablement votre allié
pour trouver la perle rare et faire grandir votre équipe*

bbigger.fr

Et comment ça marche ?

15 min c'est le temps qu'il vous faut pour créer une fiche !

Mettez à l'honneur vos valeurs, présentez vos collaborateurs, vos locaux et les petits plus qui permettront aux candidats de se projeter chez vous.

Connectez-vous sur www.bbigger.fr pour créer l'espace cabinet qui vous ressemble et recruter les collaborateurs dont vous avez besoin !

L'Ordre de Paris Île-de-France s'occupe de communiquer pour vous ensuite.



**Commission
attractivité**

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
PARIS ÎLE-DE-FRANCE